

- TOSSOU Bernard, représentant le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
 - ADEBAYO Darius, représentant le Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale ;
 - d'OLIVIERA Alphonse, représentant le Ministre de l'Équipement ;
 - ZOMAHOUN Sylvestre
 - ATTIOGBE Guillaume
 - KOUKOUI Désiré
- } représentants du personnel de l'ORTB.

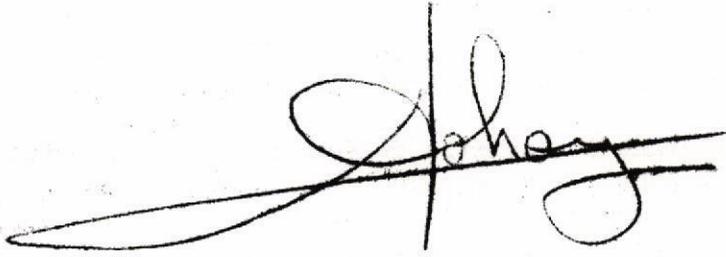
Article 2.— Le présent décret qui abroge les dispositions de décret n° 75-331 du 15 Décembre 1975 sera publié au Journal Officiel.—

Fait à Cotonou, le 1er Avril 1977

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre délégué auprès du Président
de la République chargé de l'Intérieur,
de la Sécurité et de l'Orientation Nationale,


Martin Dohou AZONHIHO

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 SPD 2 SGG 4 MISON 10 autres Ministère 14 DPE-INSAE 4
DGAJL-BN-UNB-FSJEP 8 IEAA-IEEF-DCCT-ONEPI-Gde Chanc 5 Membres 13 ORTB 10 JORPB 1.—